

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**



Le 21/11/2023

## MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 8 novembre et le 21 novembre 2023 :

## **AVIS DÉLIBÉRÉS**

• Révision du PLU de la commune d'Aiguebelette Le Lac (73)

Révision permettant de mobiliser un foncier naturel ou agricole d'environ 1,54 ha au sein de l'enveloppe urbaine existante, en vue de la création de 23 logements et de l'accueil de 30 habitants supplémentaires à horizon 2034. Aucune zone à urbaniser n'est projetée en extension.

Création d'un parc photovoltaïque au sol par Irisolar Sol1 à Arvière-en-Valromey (01)

Création d'un parc photovoltaïque au sol de puissance installée 5 MWc, délivrant 6,1 GWh/an. La surface d'emprise du projet est de 4,8 hectares situés sur un espace boisé au sein de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) de type 2 du Valromey.

Création d'un parc photovoltaïque au sol par la Société les Bruges solaires à La Bâtie-Rolland (26)

Création d'un parc photovoltaïque au sol sur une carrière en cours de réaménagement dans la plaine alluviale du Vermenon au sein de la plaine de Montélimar. La puissance installée est de 5,5 MWc, délivrant environ 7,6 GWh/an. La surface d'emprise du projet est de 4,42 ha.

Révision de la carte communale de la commune de Solignac-sous-Roche (43)

La carte communale révisée présente une superficie totale constructible de 19,83 ha, réduite de 24,38 ha par rapport à celle en vigueur, pour ce territoire accueillant des secteurs de sensibilité environnementale élevée (site Natura 2000 notamment) avec l'objectif d'atteindre environ 295 habitants en 2032, soit trente-cinq habitants de plus qu'en 2018.

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert - Tél : 01 40 81 90 08

Mél: mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

• Révision du PLU de la commune de Saint-Didier-en-Velay (43)

Révision permettant la production de 315 logements et l'accueil de 500 nouveaux habitants portant la population à 3 934 habitants en 2035. La consommation foncière en extension du tissu urbain existant est répartie entre 2,6 ha pour l'habitat, une extension des zones d'activités en entrée de ville (6,3 ha) et la création d'un parc d'activités économiques (11 ha); douze orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles sont prévues.

Raccordement des effluents de la commune de Charantonnay et de six communes de Bièvre Isère
Communauté au système d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération (38)

Raccordement porté par la communauté d'agglomération Vienne Condrieu Agglomération (VCA), des effluents de la région Saint-Jeannaise au système d'assainissement de Vienne Sud dans le département de l'Isère.

 Extension du parc photovoltaïque ASP2 de la société Albioma solaire Assets France 3 à Pierrelatte (26)

Extension, par la société Albioma solaire Assets France 3, d'un parc photovoltaïque pré-existant dans la commune de Pierrelatte dans le département de la Drôme, sur une surface clôturée de 2,4 ha, d'une puissance projetée de 2,4MWc.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégialement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez ici.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégialement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html